

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION "ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT" (E.T.D.)

L'an deux mil sept,

Et le samedi 23 juin à huit (08) heures vingt cinq (25) minutes ;

S'est tenue à l'hôtel "Le Berceau" à Notsé (Préfecture du Haho) au Togo, l'Assemblée Générale Constitutive de l'association dénommée « Entreprises Territoires et Développement » en abrégé (E.T.D.).

L'ordre du jour était le suivant :

- adoption des statuts et du règlement intérieur de ETD,
- mise en place du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
- élection du bureau exécutif de l'association,
- définition du programme d'activités du Conseil d'Administration,

Après l'adoption des statuts et du règlement Intérieur, un Conseil d'Administration de cinq (05) membres a été constitué et se compose comme suit :

Président	:	ALOTOUNOU Jean
Secrétaire	:	MOGLO Koffi
Trésorière	:	ABALO Yawavi Bouti épouse AGBOKA
Membre	:	GBENOU Pascal
Membre	:	AHOYO Habib-Carlos

L'Assemblée Générale a pris fin à treize (13) heures dix sept (17) minutes.

Et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal de l'Assemblée Général Constitutive de l'Association dénommée « Entreprises Territoires et Développement » en abrégé (E.T.D.) a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Komi ABITOR

Jean ALOTOUNOU